



► Questions fréquentes sur le Réseau Mondial d'Entreprises de l'OIT sur le Travail Forcé (GBNFL)

► Qu'est-ce que le travail forcé?

Le travail forcé est tout type de travail qui est effectué **contre la volonté** de la personne concernée, sous la **menace d'une peine** quelconque.¹

Il s'agit de situations dans lesquelles des personnes sont forcées de travailler en recourant à la violence ou à l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que la rétention de documents d'identité ou des menaces de dénonciation aux autorités de l'immigration.

Aucun travailleur ne devrait être endetté ou contraint de travailler. Ils doivent travailler librement, connaître à l'avance les termes et conditions de leur travail et être payés régulièrement comme convenu. [Pour en savoir plus.](#)

En 2021, l'OIT estimait à 27.6 millions le nombre de personnes victimes de travail forcé dans le monde, travaillant à la fois dans les secteurs public et privé. Parmi elles, 11.8 millions seraient des femmes et 3.3 millions des enfants.²

Le travail forcé est défini par la [Convention de l'OIT n ° 29 sur le travail forcé de 1930](#) et son [Protocole de 2014](#) qui l'accompagne. [La Convention n ° 105 de l'OIT sur l'abolition du travail forcé](#), adoptée en 1957, traite également des formes de travail forcé imposées par l'État. Ces conventions et protocoles sont des instruments juridiques internationaux qui établissent des principes fondamentaux et des droits au travail.

► Qu'est-ce que l'OIT?

[L'Organisation Internationale du Travail](#) (OIT) est la seule institution spécialisée tripartite des Nations Unies (ONU) qui rassemble des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 187 [États membres](#) pour élaborer conjointement des politiques et des programmes. L'OIT est chargée d'élaborer et de superviser les [normes internationales du travail](#) et d'aider les États membres à ratifier et à mettre en œuvre ces normes.

► Pourquoi l'éradication du travail forcé est-elle importante pour les entreprises?

Le travail forcé génère plus de 236 milliards de dollars de profits illicites chaque année dans le monde. La pratique crée une concurrence déloyale entre les entreprises. Il prive également les gouvernements d'impôts et mobilise des ressources publiques pour des mesures de prévention, de protection et d'application de la loi qui pourraient être consacrées à d'autres besoins.

¹ Le travail effectué contre la volonté d'une personne désigne le fait d'accepter un emploi qui n'est pas de son propre gré ou en raison de fausses promesses faites par l'employeur (absence de consentement libre et éclairé). La menace de peine fait référence à un large éventail de sanctions utilisées pour contraindre quelqu'un à travailler (compris du point de vue du travailleur).

² Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé (2022): Disponible sur: <https://www.ilo.org/fr/publications/estimations-mondiales-de-lesclavage-moderne-travail-force-et-mariage-force>

► Question fréquentes

Le travail forcé est illégal dans les pays qui ont ratifié les conventions pertinentes de l'OIT relatives au travail forcé et peut donc être puni comme un crime. En outre, les lois et réglementations nationales régissant les relations employeur-travailleur, y compris le travail forcé, dans de nombreux pays vous aideront à déterminer l'illégalité, les sanctions encourues pour cette pratique et les mécanismes d'application disponibles.

Avec la prise de conscience croissante sur le marché mondial et l'introduction de nouvelles législations pour prévenir le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement³, les entreprises et les employeurs accordent une attention et un engagement accrus à leur rôle dans l'éradication du travail forcé. Dans de plus en plus de pays, les réglementations commerciales interdisent l'importation de biens qui ont été produits, à un moment quelconque, par du travail forcé. Une violation de ces lois peut entraîner la confiscation des biens importés par les autorités publiques ou des perturbations dans le commerce et les calendriers de production des entreprises.

Le droit de ne pas être soumis au travail forcé est un droit humain fondamental, tel que reconnu par la [Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#), la [Déclaration Universelle des droits de l'homme](#) et le Programme de [développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#). Il est donc notre responsabilité collective de le prévenir et de l'éradiquer complètement.

Bien que les entreprises aient l'obligation morale d'éradiquer le travail forcé, elles peuvent également tirer divers avantages supplémentaires de la lutte contre le travail forcé, notamment :

- Éviter des poursuites judiciaires, des poursuites pénales ou des sanctions économiques.
- Éviter un scandale public.
- Gagner une meilleure réputation auprès des fournisseurs et des clients.
- Obtenir une meilleure image de marque.
- Obtenir l'accès à de nouveaux marchés et/ou à des marchés d'exportation.
- Obtenir des certifications de commerce équitable et autres.
- Gagner des clients fidèles, attirer et fidéliser des talents qualifiés.
- Obtenir un meilleur accès au crédit.

► **Qu'est-ce que le Réseau Mondial d'Entreprises de l'OIT sur le Travail Forcé (GBNFL de l'OIT)?**

Coordonné par l'OIT, le [Réseau Mondial des Entreprises sur le Travail Forcé](#) a été créé en 2018. Son objectif principal est de rassembler des entreprises de toutes tailles et des organisations d'entreprises et d'employeurs (OE) de différents secteurs et du monde entier pour lutter contre le travail forcé afin d'atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD).⁴ Le Réseau fonctionne comme une entité à but non lucratif financée par des contributions de donateurs, des cotisations annuelles de ses membres et des soutiens en nature.

Le Réseau est une plateforme collaborative des entreprises et dédiée exclusivement à la lutte contre le travail forcé. Il sert d'espace aux entreprises pour **se connecter** à travers des secteurs et des zones géographiques, brisant les silos pour éradiquer le travail forcé. Il aide les entreprises à **se réunir** avec d'autres parties prenantes pertinentes, y compris les organismes gouvernementaux, pour élaborer des solutions durables qui traitent les causes profondes et les facteurs structurels du travail forcé. Le réseau favorise **l'innovation** en encourageant les entreprises à identifier les lacunes, à développer de nouvelles approches et à mettre à l'échelle des solutions efficaces. Il **soutient** également les entreprises en fournissant des données, des informations et des ressources essentielles pour leur donner les moyens de lutter efficacement contre le travail forcé.

³ Des exemples de ce type de législation peuvent être trouvés en Australie, au Canada, en France, en Allemagne, au Mexique, en Norvège, au Royaume-Uni et aux États-Unis, entre autres.

⁴ La communauté internationale s'est engagée à éradiquer le travail forcé d'ici 2030 (cible 8.7 des objectifs de développement durable des Nations Unies)

► Question fréquentes

Le Réseau vise à maximiser les meilleures pratiques et à minimiser la duplication des actions et des solutions dans les initiatives du secteur privé afin d'assurer des approches cohérentes de manière efficace.

Grâce au Réseau, les entreprises peuvent faire partie d'un effort collectif pour mettre fin au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. Le Réseau est un partenaire de l'Alliance 8.7, une plate-forme multipartite qui comprend des gouvernements, des organisations internationales et régionales, des organisations de travailleurs, des organisations d'employeurs et d'entreprises et des organisations de la société civile. Cette plateforme permet aux partenaires de partager des informations, des pratiques prometteuses et des leçons apprises ; de collaborer ; et de démontrer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 8.7 des ODD, qui comprend l'éradication du travail forcé d'ici 2030. Le Réseau facilite les contributions du secteur privé à cet objectif, servant de véhicule pour s'assurer que les entreprises jouent un rôle crucial dans ces efforts.

► Comment le GBNFL de l'OIT est-il structuré?

L'OIT assure le **Secrétariat** du Réseau et gère ses activités quotidiennes. Le Secrétariat est responsable de la tenue de tous les documents du Réseau, de la planification des réunions, de la préparation et de la distribution des ordres du jour et des annonces, et de la gestion d'autres tâches telles que la communication et la coordination avec l'OIT sur les questions liées au Réseau.

Le Réseau dispose également d'un **comité directeur** qui est son organe de supervision et fournit des conseils et des orientations au Secrétariat. Il est composé d'un sous-ensemble de membres (entreprises, et organisations d'entreprises et d'employeurs) qui représentent les intérêts de l'ensemble des membres, aidant à guider l'orientation future du Réseau. Il approuve et surveille l'avancement des plans de travail annuels du Réseau et prend les décisions finales sur les demandes d'adhésion et de partenariat. Les membres du comité directeur jouent un rôle de plaidoyer et la représentent à l'extérieur. Ils plaident en faveur de la fin du travail forcé et recrutent activement de nouveaux membres.

Le comité directeur a un **Président**, qui est élu par les membres du comité pour un an à la fois.

► Quel type de services le GBNFL de l'OIT fournit-il?

Le Réseau offre à ses membres une gamme de ressources et de services sur mesure conçus pour lutter efficacement contre le travail forcé. Il s'agit notamment de :

- Activités de sensibilisation pour éduquer et mobiliser les membres.
- Formation technique adaptée aux secteurs de l'industrie et aux régions spécifiques.
- Accès à des données et des recherches à jour.
- Outils, guides et publications.
- Conseils pratiques sur la façon d'améliorer les politiques et les pratiques de l'entreprise.
- Possibilité de participer à des réunions mondiales, régionales et nationales, en face à face et en ligne.
- Réunir les parties prenantes intéressées, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), qui manquent souvent de telles opportunités, pour se connecter à des initiatives mondiales où elles peuvent explorer et partager des défis mutuels et des solutions.
- Favoriser le dialogue politique et aider à façonner les cadres nationaux pour créer un changement durable.
- Travailler avec des entreprises de tous les secteurs pour développer des modèles de collaboration innovants.

► Question fréquentes

► Comment puis-je adhérer au GBNFL de l'OIT?

Vous pouvez adhérer au Réseau en tant que membre. Les membres de l'ILO GBNFL comprennent des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, ainsi que des organisations d'entreprises et d'employeurs, y compris des groupes commerciaux sectoriels et des associations sectorielles. Les membres doivent soutenir le GBNFL de l'OIT dans la réalisation de ses objectifs et participer activement aux activités du réseau. Les membres s'efforcent de mobiliser les entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, de développer des ressources et des outils pratiques, et de concevoir des solutions locales qui contribuent à façonner des cadres nationaux pour un changement durable.

► Quels sont les avantages de devenir membre du GBNFL de l'OIT?

Il y a de nombreux avantages associés au fait d'être membre du Réseau.

Le Réseau peut aider les entreprises et les organisations d'entreprises et d'employeurs intéressés à identifier et à éradiquer le travail forcé. En devenant membre vous allez :

- Avoir accès à l'OIT, à toutes ses ressources et à son pouvoir de plaidoyer auprès des gouvernements, des travailleurs et des employeurs à travers le monde.
- Avoir accès à un réseau de partenaires avec lesquels travailler sur la prévention du travail forcé.
- Recevoir des formations et des outils pour lutter contre le travail forcé dans vos opérations.
- Être informé de l'évolution de la législation en matière de diligence raisonnable et des interdictions commerciales associées.
- Être reconnu officiellement pour vos efforts visant à éradiquer le travail forcé.
- Être considéré comme un leader mondial et gagner en visibilité grâce aux communications de l'OIT, du Réseau et des Nations Unies.
- Tirer parti de l'expertise et de l'expérience des entreprises leaders, des initiatives sectorielles et de l'OIT. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, partager les meilleures pratiques mondiales et faire partie d'un réseau mondial est d'une grande valeur.
- Obtenir de l'aide pour naviguer dans le paysage complexe des acteurs, des mécanismes et des ressources qui luttent contre le travail forcé dans différents secteurs et zones géographiques.
- Travailler en partenariat avec l'OIT pour fournir des solutions au niveau des pays et participer au dialogue politique.

► Quels sont mes engagements si je deviens membre du GBNFL de l'OIT?

En adhérant au Réseau, les membres doivent s'engager à :

- **Éradiquer le travail forcé sous** toutes ses formes dans leurs organisations, leurs chaînes d'approvisionnement, leurs organisations membres, leurs secteurs et au-delà, en prenant des mesures concrètes.
- **Plaider** pour une réponse globale et coordonnée au travail forcé, y compris dans les relations avec les organismes gouvernementaux.
- **Respecter les** principes d'inclusivité et de collaboration lorsque vous travaillez avec d'autres parties prenantes pour mettre fin au travail forcé.

► Comment les membres contribuent-ils au GBNFL de l'OIT?

Il existe de nombreuses façons dont les membres peuvent contribuer au Réseau, notamment :

- Participer aux événements et activités du réseau.

► Question fréquentes

- Identifier les besoins individuels et collectifs et aider à définir l'orientation du réseau.
- Faire partie du comité directeur.
- Diriger ou participer à des groupes de travail d'experts pour identifier et résoudre des problèmes spécifiques grâce à des solutions concrètes.
- Partager les bonnes pratiques, les leçons apprises, les outils et les ressources, par exemple en participant à un webinaire ou à un atelier technique au niveau national.
- Mobiliser leurs propres réseaux pour maximiser la portée et l'impact positif du Réseau.

► Combien coûte une adhésion au GBNFL de l'OIT?

Le tableau ci-dessous indique les frais d'adhésion pour les différents types de membres.

	Grandes entreprises	Petites et moyennes entreprises (PMEs)	Organisations d'entreprises et d'employeurs (EO)
Catégorie	<ul style="list-style-type: none">▪ >250 employés ou chiffre d'affaires >25 millions USD	<ul style="list-style-type: none">▪ 10-250 employés ou chiffre d'affaires <25 millions USD	<ul style="list-style-type: none">▪ Organisations d'entreprises et d'employeurs▪ Groupes professionnels de l'industrie▪ Associations professionnelles sectorielles
Honoraires	10 000 USD	Soutien en nature	Soutien en nature ⁵

Les frais d'adhésion peuvent être périodiquement examinés par le GBNFL de l'OIT.

► Quelle est la composition du GBNFL de l'OIT?

Le Réseau compte actuellement 22 membres :

Entreprises:

- Apple Incorporated
- The Coca-Cola Company
- Mars, Incorporated

Organisations d'entreprises et d'employeurs:

- Confédération des chambres industrielles des États-Unis mexicains (CONCAMIN)
- Organisation internationale des employeurs (OIE)
- Confédération des employeurs de la Thaïlande (ECOT)
- Confédération des employeurs des Philippines (ECOP)
- Fédération des employeurs ougandais (FUE)
- Fédération des employeurs du Pakistan (EFP)
- Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

⁵ Le soutien en nature est décidé au cas par cas, mais peut inclure l'organisation d'événements, la diffusion de supports de communication ou la fourniture de ressources et d'outils. Le soutien en nature est discuté et réglé lors de la phase de candidature pour l'adhésion ou le partenariat

► Question fréquentes

- Chambre nationale de commerce de l'industrie de la Mongolie (MNCCI)
- Fédération malaisienne des employeurs (MEF)
- Conseil des Entreprises des États-Unis pour le Commerce International (USCIB)

Réseaux d'affaires:

- amfori
- Réseau RSE de l'ASEAN (ACN)
- Association brésilienne du commerce de détail de textiles (ABVTEX)
- Consumer Goods Forum (CGF)
- Coalition mondiale des entreprises contre la traite de personnes (GBCAT)
- Initiative pour la conformité et la durabilité (ICS)
- Ipieca
- Alliance transnationale pour la lutte contre le commerce illicite (TRACIT)
- Initiative de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique (PSCI)

► Comment puis-je devenir membre du GBNFL de l'OIT?

Étape 1: Contactez le Secrétariat du Réseau pour votre demande d'adhésion en remplissant ce [formulaire](#) ou en écrivant directement à fl-businessnetwork@ilo.org. Le Secrétariat vous répondra en vous expliquant la procédure et en vous envoyant un modèle de lettre d'intérêt pour devenir membre.

Étape 2: Soumettre une lettre d'intérêt au Secrétariat du GBNFL de l'OIT.

Étape 3: Votre demande sera évaluée par le comité directeur et vous serez contacté pour la suite.

Étape 4A: Entreprises et PME admises à l'adhésion:

- Doivent signer un accord de partenariat public-privé avec l'OIT.
- Les grandes entreprises⁶ doivent payer une cotisation annuelle au Réseau ; les PME ne sont pas tenues de payer une cotisation, mais peuvent fournir un soutien volontaire en nature et un engagement à poursuivre les objectifs du Réseau.
- Doivent accepter de partager des informations et de contribuer aux activités du Réseau, le cas échéant.

Étape 4B: Les organisations d'entreprises et d'employeurs qui ont été acceptés d'adhérer doivent:

- Signer une lettre d'engagement pour devenir membres du Réseau.
- Accepter de partager des informations et de contribuer aux activités du Réseau, le cas échéant.
- Elles peuvent fournir un soutien en nature au Réseau.

► Comment puis-je contacter le GBNFL de l'OIT?

Pour plus d'informations et pour nous rejoindre, veuillez nous contacter à l'adresse électronique fl-businessnetwork@ilo.org ou envoyez-nous un message [ici](#).

► Comment puis-je obtenir des informations sur les initiatives du GBNFL de l'OIT?

⁶ >250 employés ou chiffre d'affaires >25 millions USD

► Question fréquentes

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez des informations pertinentes du réseau [ici](#) ou suivez-nous sur [LinkedIn](#).

► Quels sont certains des outils et ressources clés du GBNFL de l'OIT que je peux utiliser?

Les données, publications, outils et podcasts liés au travail forcé peuvent être consultés dans la vaste [bibliothèque en ligne du Réseau](#).

Le tableau ci-dessous présente un échantillon des principales publications du Réseau en français.

Bibliothèque en ligne - Ressources clés du GBNFL de l'OIT		
Date de publication	Outil	Description
2022	Fiche d'information GBNFL de l'OIT : Les derniers faits et chiffres mondiaux sur le travail forcé à portée de main disponible en français , anglais et espagnol	Fournit un bref résumé de deux pages des chiffres clés et des informations des Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé du BIT.
2022	Observatoire du travail forcé de l'OIT	Une plateforme qui fournit des informations globales et nationales complètes sur le travail forcé.
2022	Élimination du travail forcé : rapport sur ce qui fonctionne dans la pratique et boîte à outils en ligne - disponible en anglais , français et espagnol	Un résumé des actions qui ont été identifiées comme gagnant du terrain sur l'éradication du travail forcé en contribuant à l'identification, à la prévention et à la réparation.
2022/2023	Boîte à outils de diligence raisonnable sur le recrutement équitable - disponible en français , anglais et espagnol	Aide les entreprises, en particulier les PME, à mettre en place un processus de diligence raisonnable lors de l'embauche de travailleurs étrangers.

► Quels sont les exemples du travail du GBNFL de l'OIT au niveau des pays?

Vietnam

De nombreux travailleurs migrants vietnamiens encourent des frais de recrutement élevés et des coûts connexes lorsqu'ils migrent pour le travail. Cela les expose au risque de servitude pour dettes, qui est une forme de travail forcé.

Chiffres de 2020 montrent que 80 000 Vietnamiens quittaient le pays pour travailler à l'étranger chaque année, et 450 000 autres résidaient à l'étranger en tant que travailleurs temporaires. Les frais de recrutement et les coûts moyens pour un travailleur migrant vietnamien étaient d'environ 6 500 USD, contre un salaire mensuel moyen de 800 USD pour un travail à l'étranger. En moyenne, un migrant vietnamien a donc dû travailler 8,7 mois pour récupérer le coût de la migration de main-d'œuvre, même lorsque les plafonds légaux étaient respectés.

Pour améliorer la situation, le GBNFL de l'OIT a aidé le secteur privé vietnamien à présenter des solutions contre le travail forcé aux principaux décideurs. En conséquence, le gouvernement du Vietnam a révisé une loi sur les travailleurs vietnamiens d'outre-mer sous contrat ([loi 72](#)), réglementant le recrutement de travailleurs migrants vietnamiens. La loi mise à jour et améliorée (loi 69) est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. [Pour en savoir plus.](#)

► Question fréquentes

Le GBNFL de l'OIT a publié trois [notes d'orientation](#) sur le travail forcé et le recrutement équitable au Viet Nam. Celles-ci exposent les défis actuels et les actions que le gouvernement devait prendre, à ce moment-là, en partenariat avec le secteur privé et d'autres parties prenantes pour prévenir le travail forcé et promouvoir un recrutement équitable.

Malaisie

La Malaisie est un pays de destination majeur pour les travailleurs migrants, qui courent un risque plus élevé d'être soumis au travail forcé.

Depuis 2020, le GBNFL de l'OIT a investi des ressources importantes dans la formation des entreprises malaisiennes sur la manière d'identifier et d'éradiquer le travail forcé. En 2022, le GBNFL de l'OIT a collaboré avec un projet plus large de l'OIT pour former des producteurs de gants en caoutchouc et d'huile de palme sur la façon d'identifier le travail forcé lors de plusieurs ateliers organisés par l'Association malaisienne des fabricants de gants en caoutchouc (MARGMA) ainsi que l'OIT. Le GBNFL de l'OIT a travaillé en étroite collaboration avec la Fédération malaisienne des employeurs (MEF) pour soutenir leurs activités avec les membres et le gouvernement. En outre, le GBNFL de l'OIT a adapté sa boîte à [outils de diligence raisonnable pour un recrutement équitable](#) au contexte malaisien pour aider les entreprises, en particulier les PME, à établir un processus de diligence raisonnable lors de l'embauche de travailleurs étrangers.

Pour montrer les progrès impressionnants de l'industrie malaisienne du caoutchouc sur son chemin vers la fin du travail forcé, le GBNFL de l'OIT a récemment publié le podcast [« L'industrie malaisienne du caoutchouc s'attaque au travail forcé »](#)

Mexique

Le GBNFL de l'OIT a produit un [podcast sur le travail forcé et le travail des enfants au Mexique](#). Le podcast examine en profondeur les causes du travail forcé et du travail des enfants spécifiques au Mexique, ce qui est fait pour lutter contre ces abus, ce qu'il reste à faire et comment. Il examine également les actions réussies des organisations d'employeurs, des associations sectorielles, des petites, moyennes et micro-entreprises et du gouvernement (y compris les collectivités locales).

Le GBNFL de l'OIT a également entrepris des recherches pour mieux comprendre les défis au Mexique. À la suite de cette recherche, trois notes d'orientation ont été publiées en 2022:

- [Un résumé pour les entreprises sur le travail forcé au Mexique](#)
- [Un résumé pour les entreprises sur le recrutement équitable au Mexique](#)
- [Mesures et recommandations pour que les entreprises et les organisations d'entreprises et d'employeurs luttent contre le travail forcé au Mexique](#)

En 2023, le GBNFL de l'OIT et CONCAMIN, la plus grande organisation d'employeurs industriels du Mexique, ont coorganisé une [session d'information](#) et un atelier de formation à Mexico visant à sensibiliser et à renforcer la capacité des employeurs à identifier et à prévenir le travail forcé. La formation a réuni des participants de différentes industries à travers le pays (principalement l'énergie, la manufacture, les biens de consommation, l'alimentation et le tourisme, l'agriculture et les services). En outre, d'autres membres du GBNFL de l'OIT ont rejoint la formation pour partager leurs connaissances et leurs ressources. Dans le cadre du suivi de la formation, un outil de sensibilisation sur le travail forcé et le recrutement équitable pour les entreprises est en cours d'élaboration, adapté spécifiquement au contexte mexicain.

Pour nous rejoindre, et pour plus d'informations

fl-businessnetwork@ilo.org ou visitez flbusiness.network